

R A P P O R T
A N N U E L
1 9 9 3

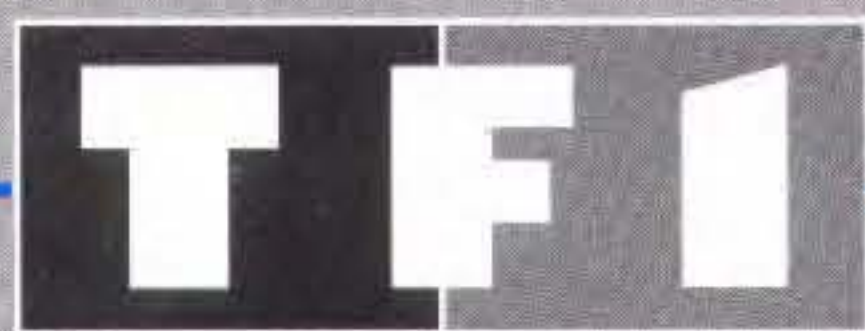
Document de référence



COB

Le présent document de référence a été enregistré
auprès de la Commission des Opérations de Bourse
le 9 mai 1994 sous le n° R 94-019

Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1994



RENSEIGNEMENTS
FINANCIERS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en milliers de Francs)	31.12.93	31.12.92	31.12.91
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	111 362	94 186	87 626
Droits audiovisuels	103 364	91 492	84 693
Autres immobilisations incorporelles	7 998	2 694	2 933
ÉCART D'ACQUISITION	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	514 631	558 866	556 551
Terrains	37 243	37 243	53 908
Constructions	85 096	88 575	165 585
Autres immobilisations corporelles	392 292	433 048	337 058
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15 380	20 173	16 983
Participations et créances rattachées	6 607	7 967	1 224
Autres immobilisations financières	8 773	12 206	15 759
ACTIF IMMOBILISÉ	641 373	673 225	661 160
Programmes et droits de diffusion	2 078 341	2 058 626	2 225 710
Matières premières et approvisionnements	31 226	25 366	24 781
Clients et comptes rattachés	1 768 590	1 332 925	1 319 266
Autres créances	867 068	1 178 033	1 010 400
Valeurs mobilières de placement	556 125	615 424	215 058
Disponibilités	120 456	232 016	205 852
ACTIF CIRCULANT	5 421 806	5 442 390	5 001 067
Comptes de régularisation et assimilés	207 065	163 368	132 691
Impôts différés	59 072	51 258	55 321
TOTAL DE L'ACTIF	6 329 316	6 330 241	5 850 239

PASSIF (en milliers de Francs)

	31.12.93	31.12.92	31.12.91
Capital	210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	30 705	30 705
Réserves consolidées	1 011 413	770 471	597 710
Résultat (part du groupe)	458 804	451 219	341 072
CAPITAUX PROPRES	1 710 922	1 462 395	1 179 487
Intérêts minoritaires	3 652	8 950	10 105
Subventions d'investissement	24 152	15 880	25 851
Provisions pour risques et charges	107 807	70 973	72 957
Impôts différés	181 198	169 986	152 790
Emprunts et dettes financières (1)	105 728	132 267	230 036
Fournisseurs et comptes rattachés	2 315 099	2 470 411	2 261 049
Autres dettes	1 840 997	1 983 534	1 904 661
DETTES	4 261 824	4 586 212	4 395 746
Comptes de régularisation et assimilés	39 761	15 845	13 303
TOTAL DU PASSIF	6 329 316	6 330 241	5 850 239

(1) Dont concours bancaires courants

2 452

9 226

13 412

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de Francs)	1993	1992	1991
PRODUITS ET PRESTATIONS VENDUS	7 758 603	7 434 190	6 537 090
Recettes de Publicité*	6 617 435	6 329 772	5 525 599
Recettes de la diversification	950 033	771 112	655 968
Ventes de prestations techniques	121 647	269 034	250 643
Divers	69 488	64 272	104 880
CHARGES D'EXPLOITATION	(6 966 487)	(6 888 361)	(6 010 570)
Consommation de production externe	(2 357 660)	(2 373 938)	(1 987 878)
Variation du stock de production propre	32 641	65 183	79 821
Charges de personnel	(994 185)	(1 008 432)	(1 001 004)
Autres charges d'exploitation	(3 400 646)	(3 371 205)	(2 992 013)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises) - Amortissements	(197 783)	(201 603)	(171 207)
- Provisions	(48 854)	1 634	61 711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	792 116	545 829	526 520
Produits financiers	32 269	75 396	64 359
Charges financières	(62 826)	(47 881)	(34 635)
RÉSULTAT FINANCIER	(30 557)	27 515	29 724
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	761 559	573 344	556 244
Produits (pertes) exceptionnels	(50 036)	52 061	13 843
Participation des salariés	(18 458)	(9 079)	(14 031)
Impôts sur les bénéfices	(232 441)	(160 958)	(210 690)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	460 624	455 368	345 366
Part des minoritaires	(1 820)	(4 149)	(4 294)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	458 804	451 219	341 072

* y compris publicité Eurosport

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)	31.12.93	31.12.92	31.12.91
1- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	460 624	455 368	345 366
Amortissements et provisions	234 156	178 302	167 740
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	(32 448)	(35 439)	(17 413)
Charges à répartir	(40 241)	(64 575)	(49 828)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	6 664	(141 830)	2 652
Capacité d'autofinancement	628 755	391 826	448 517
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation			
• Stocks	(25 575)	166 499	(552 267)
• Créances d'exploitation	(175 035)	(212 829)	(488 025)
• Dettes d'exploitation	(261 264)	392 195	704 500
• Avances nettes en provenance des Tiers	545	18 198	(7 893)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L' EXPLOITATION	167 426	755 889	104 832
2- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
• Acquisition d'immobilisations incorporelles	(78 046)	(64 418)	(65 788)
• Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 488)	(294 805)	(303 164)
• Acquisition de participations financières	(6 020)	(6 744)	(6 385)
• Cession d'immobilisations corporelles & incorp.	7 199	362 994	31 058
• Variations des dettes sur immobilisations	(12 188)	(80 469)	75 440
	(139 543)	(83 442)	(268 839)
Incidence des variations de périmètre / trésorerie	(702)	(557)	(2 143)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(140 245)	(83 999)	(270 982)
3- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des capitaux propres	40 720	25 581	21 682
Variation des dettes financières	(19 766)	(93 583)	183 079
Dividendes mis en paiement	(212 220)	(173 172)	(148 096)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(191 266)	(241 174)	56 665
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(164 085)	430 716	(109 485)
Trésorerie au début de l'exercice	838 214	407 498	516 983
Variations de la trésorerie	(164 085)	430 716	(109 485)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	674 129	838 214	407 498

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. LE GROUPE TF1

1-1 Présentation de la société TF1

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1er février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures".

1-2 Comptes consolidés du groupe

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les immobilisations incorporelles (programmes), et les amortissements dérogatoires chez TF1 SA.

1-3 Périmètre de consolidation

Filiales intégrées globalement

	Forme sociale	% détenu	Capital social en KF	Activité
TF1 Publicité	SA	99,40	275	Régie publicitaire de TF1
TF1 Films Production	SA	99,97	2000	Coproduction de films
Télé-Shopping	SA	84,95	1000	Télé-achat
La Réservée	SC	100,00	10	Société financière
TF1 Éditions	SA	99,92	500	Edition littéraire
TF1 Entreprises	SA	99,99	470	Activités annexes TF1
Une Musique	SA	99,80	250	Edition musicale et phonographique
Syalis	SA	99,76	250	Société financière
TF1 Publicité Belgique (*)	SA	75,00	3300	Régie publicitaire belge
TF1 Publicité Production	SARL	99,41	50	Spots pub. et bandes annonces
Banco Production	SA	99,98	1000	Production de programmes
TF1 Europe	SA	99,94	10250	Société financière
Luxtel 1 (**)	SA	100,00	206	Production de programmes
Protécra	SA	99,99	10000	Production de programmes
Studios 107	SA	99,99	10000	Studios de production
C.I.C.	SA	99,93	785	Exploitation droits Vidéo
TF1 Boutiques	SA	99,76	250	Distribution de produits dérivés
Syalis D.A.	SA	99,97	1500	Exploitation droits audiovisuels
TF1 International	SA	99,76	250	Technologies audiovisuelles
TF1 Direct Marketing	SA	99,84	250	Distribution de produits

(*) Société de droit belge

(**) Société de droit luxembourgeois

Filiales intégrées

de manière proportionnelle

- Les sociétés participant à l'activité EUROSPORT sont intégrées proportionnellement :

- la société en commandite simple ESO détenue à 34 % par le Groupe TF1. Elle assure la commercialisation du programme en Europe sauf en France.

- la société anonyme TV SPORT détenue à 31 % par le Groupe TF1. Elle assure la commercialisation du programme EUROSPORT FRANCE.

- la société de droit allemand EUROSPORT GmbH détenue à 100 % par la SCS ESO assure la commercialisation en Allemagne du programme EUROSPORT.

- la société anonyme SAGAS détenue à 34 % par TF1 agit en qualité de gérant de la société ESO.

- La société anonyme LEGENDE DISTRIBUTION détenue à 37,5 % par le Groupe TF1 distribue les droits de films cinématographiques.

Sociétés mises en équivalence

Suite à la restructuration du capital de la S.F.P. intervenue en 1990, à laquelle TF1 n'a pas participé, sa participation s'est trouvée ramenée de 22,51% à 4,40%. La S.F.P., de ce fait, n'est plus mise en équivalence. La valeur de cette participation a été retenue pour nulle.

Les sociétés MERCURY International et TRICOM, dont TF1 détient respectivement 50 % et 33 1/3 % du capital, ont été mises en équivalence.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, Télé Europe, Mery Productions, Média Congrès, MT SPOT Limited, SETS, SNC Services et Gestion) ainsi que la filiale en liquidation, TF01 ne sont pas consolidées.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la Loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2-2 Comparabilité des comptes consolidés

L'exercice clos le 31.12.93 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitement de ce dernier.

2-3 Programmes et droits de diffusion

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a) Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

b) L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,

- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).

c) Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;

- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d" ;

- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêt des comptes.

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes
(Jeunesse - Variétés - Théâtre - Magazines/ Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.2 Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2-4 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les films co-produits par TF1 Films Production qui sont portés en immobilisations incorporelles en cours, pour le montant total de l'engagement dès la signature du contrat. Le "dernier tour de manivelle" détermine la date à laquelle les films sont portés en immobilisations terminées.

Conformément aux méthodes fiscales en vigueur les films sont amortis selon deux modalités :

- soit à hauteur de leurs propres recettes,
- soit en linéaire sur 3 ans à partir de la date du visa d'exploitation en l'absence de recettes.

La modalité retenue est celle qui permet d'amortir fiscalement les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

2-5 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement, correspondant pour l'essentiel aux développements informatiques, sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

2-6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

2-7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2-8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par les sociétés TF1 Films Production, Banco Production et Protécra sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les films qu'elles concernent sont terminés.

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

2-9 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

2-10 Impôts différés

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;

- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;

sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2-11 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des commissions d'agences.

2-12 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

3-1 Droits audiovisuels

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice afférents aux films coproduits par TF1 Films Production se décomposent comme suit :

(en MF)	01.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Valeurs brutes	407	71	22	456
Amortissements	316	59	22	353
Valeurs nettes	91	12	-	103

3-2 Autres immobilisations incorporelles

(en MF)	01.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Valeurs brutes	5	7	-	12
Amortissements	2	2	-	4
Valeurs nettes	3	5	-	8

3-3 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Terrains	37	-	-	37
Constructions	111	-	-	111
Instal. techn. et matériels	208	21	8	221
Immo. diverses	395	30	27	398
Immo. en cours	-	-	-	-
Total	751	51	35	767

Variation des amortissements

(en MF)	01.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Constructions	22	4	-	26
Instal. techn. et matériels	88	35	7	116
Immo. diverses	82	47	19	110
Total	192	86	26	252

Les sociétés consolidées ont recours au crédit-bail mobilier pour des montants limités. Dès lors le retraitement optionnel prévu en matière de crédit-bail n'a pas été mis en œuvre.

3-4 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-après ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2-3, déduction faite des provisions et amortissements.

(en MF)	1993	1992	1991
Avances sur progr. en cours	585	635	639
Programmes diffusables	1 394	1 368	1 557
Droits de diffusion rediffusables	267	198	181
Valeur brute	2 246	2 201	2 377
Provisions	(168)	(143)	(151)
Valeur nette	2 078	2 058	2 226

3-5 Autres créances

Ce poste d'un montant de 867 MF est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 769 MF.

3-6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 556 MF. Ce poste ne comporte pas de plus values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.93.

3-7 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme suit :

(en MF)	01.01.93	Distribution de dividendes	Divers	Résultat de l'exercice	31.12.93
Capital	210	-	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	-	31
Réserves consolidées	1 221	(210)	-	459	1 470
Total	1 462	(210)	-	459	1 711

NB : Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F, entièrement libérées.

3-8 Intérêts minoritaires

Les mouvements relatifs aux intérêts minoritaires s'analysent comme suit :

(en MF)	01.01.93	Distribution de dividendes	Changement de périmètre	Résultat de l'exercice	31.12.93
Intérêts minoritaires	9	(2)	(5)	2	4

3-9 Subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend la subvention du C.N.C. pour TF1 Films Production, Banco et Protécra. En 1993, le montant rapporté au compte de résultat est de 33 MF contre 35 MF pour 1992.

3-10 Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées selon les modalités indiquées à la note 2-9, ont évolué comme suit :

(en MF)	01.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Provisions pour litiges	42	53	(29)	66
Prov. relatives aux s ^{tes} apparentées	6	5	-	11
Autres provisions	23	13	(5)	31
Total	71	71	(34)	108

Les 108 MF de provisions pour risques et charges se répartissent en 96 MF pour risques avec des sociétés privées et des particuliers et 12 MF pour risques avec des administrations.

Au 31.12.93, les autres provisions comprennent notamment la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.

3-11 Impôts différés

Les impôts sont calculés au taux de 33 1/3 % au 31.12.93 selon la méthode du report variable.

a) Au passif du bilan l'imposition différée se décompose comme suit:

(en MF)	1993	1992	1991
TF1	162	138	133
Filiales	19	32	20
Total	181	170	153

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b) A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour pré-retraite, aux provisions pour congés payés qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3-12 Échéances des créances et dettes

L'ensemble des créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	783	29	55	867
Emprunts et dettes financières	106	-	-	106
Fournisseurs et comptes rattachés	2 315	-	-	2 315
Autres dettes	1 840	1	-	1 841

Sur les 106 MF d'emprunts et dettes financières, 43 MF sont à taux fixe.

3-13 Autres dettes

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	1993	1992	1991
Dettes fiscales et sociales	1 192	900	885
Dettes sur immobil. et comptes rattachés	39	51	135
Autres dettes	610	1 033	885
Total	1 841	1 984	1 905

L'évolution des autres dettes provient pour partie de la variation des avoirs et dégressifs à accorder.

3-14 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation figurant à l'actif sont constitués pour l'essentiel :

- de charges à répartir (pour les produits exploités) ou constatées d'avance (pour les produits non encore exploitables) relatives à l'activité vidéo, soit 36 MF,

- de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 137 MF.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4-1 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en MF)	1993	1992	1991
Coûts de diffusion TDF	496	483	483
Charges de sous-traitance et de production	1 021	1 045	955
Contributions diverses	624	587	495
Impôts et taxes	77	105	87
Autres	1 183	1 151	972
Total	3 401	3 371	2 992

4-2 Charges et produits financiers

Le résultat financier de l'exercice 1993 s'analyse comme suit en MF :

- Produits nets sur cession de VMP	24
- Provisions pour risques et sur titres de participations	(8)
- Charges d'intérêt	(48)
- Divers	1
Résultat financier	(31)

4-3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1993 s'analyse comme suit en MF :

- Charges de double occupation immobilière	(20)
- Quote-part de subventions virées au résultat	16
- Pénalités, amendes et litiges	(44)
- Autres	(2)
Total	(50)

Dans le courant de l'année 1992, le groupe TF1 a déménagé dans l'immeuble de Boulogne. Les charges de double occupation immobilière résultent des baux continuant à courir sur les bureaux précédemment occupés par TF1.

4-4 Impôts sur les bénéfices

(en MF)	1993	1992	1991
Impôt exigible	229	140	192
Impôt différé	3	21	19
Charge d'impôt totale	232	161	211

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.93 est de 33 1/3 %.

Le taux effectif d'imposition est de 33,5 %. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 232 MF sur le résultat avant impôt.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécrea, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 International, Syalis Droits Audiovisuels, TF1 Direct Marketing entrent dans le périmètre d'intégration.

4-5 Passage du résultat net TF1 SA au résultat net part du groupe TF1

(en MF)	31.12.93
Résultat TF1 SA	408
Résultat des filiales consolidées	64
	472
Retraitement de Consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) (1)	(6)
- Annulation des provisions réglementées	69
- Annulation des provisions intra-groupe	36
- Impôts différés	(3)
- Dividendes perçus des filiales consolidées	(107)
Résultat consolidé	461
Intérêts minoritaires	(2)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	459

(1) La provision pour dépréciation constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève à 91 MF au 31 décembre 1993.

5. NOTES SUR LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par la recommandation 1.22 de l'ordre des Experts-Comptables.

6. AUTRES INFORMATIONS

6-1 Engagements hors bilan

Définis selon les principes évoqués à la note 2.12, ils se ventilent au 31 décembre 1993, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 368	1 403	2 771
Droits de retransmission sportive	548	1 404	1 952
Droits d'exploitation vidéo	23	-	23
Autres engagements	13	37	50
Total	1 952	2 844	4 796

Le poste "Programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 1 037 MF.

Le poste "Droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis de SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter au G.I.E. SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis sur la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

6-2 Utilisation des instruments financiers de couverture

Compte tenu de leurs règlements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achat à terme de devises pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture sont traitées sur le marché des changes.

Au 31.12.93, la contrevaletur du montant global de ces encours s'élevait à 95 MF, constitué principalement en US dollars et en ECU.

En 1993, le groupe TF1 n'a pas utilisé d'instrument de couverture de risques de taux d'intérêt.

6-3 Effectifs des sociétés consolidées

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1993	1992	1991
Collège 1 - Employés et Ouvriers	222	222	217
Collège 2 - Agents de maîtrise	549	546	502
Collège 3 - Cadres	647	564	523
Collège 4 - Journalistes	250	241	247
Total	1 668	1 573	1 489

6-4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'est à noter aucune modification significative des annexes des comptes 1993 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1992:

Le résultat exceptionnel tient compte de la plus-value réalisée grâce à la vente d'une partie de l'immeuble de la rue Cognac-Jay, de charges exceptionnelles liées à la réforme de programmes, aux droits échus, à la double occupation immobilière et aux pénalités infligées à TF1.

BILAN TF1 SA

ACTIF (en milliers de Francs)	31.12.93		31.12.92	31.12.91	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 183 938	80 492	2 103 446	2 065 434	2 274 794
Frais de recherche & développement	100	100	-	-	-
Marque	279	279	-	-	-
Fonds commercial	95	-	95	95	95
Autres immobilisations incorporelles	4 189	2 095	2 094	2 513	2 932
Programmes diffusables	1 393 812	50 497	1 343 315	1 325 118	1 492 141
Droits de diffusion rediffusables	266 872	26 573	240 299	183 073	180 970
Programmes en cours	518 591	948	517 643	554 635	598 656
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	722 319	238 520	483 799	549 581	544 803
Terrains	37 243	-	37 243	37 243	53 908
Constructions	110 867	25 771	85 096	88 574	165 585
Installations techniques, matériels et outillages	218 926	114 632	104 294	119 849	61 859
Autres immobilisations corporelles	355 283	98 117	257 166	303 915	60 938
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	0	202 513
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	571 663	180 303	391 360	388 301	386 247
Participations	554 574	170 242	384 332	378 978	350 853
Créances rattachées à des participations	10 023	10 021	2	857	857
Autres titres immobilisés	508	-	508	507	507
Prêts	3 253	-	3 253	3 856	29 575
Autres	3 305	40	3 265	4 103	4 455
ACTIF IMMOBILISÉ	3 477 920	499 315	2 978 605	3 003 316	3 205 844
STOCKS ET EN COURS	2 430	-	2 430	2 525	2 339
Matières premières et autres approv.	1 354	-	1 354	1 508	1 590
Marchandises	1 076	-	1 076	1 017	749
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	10 902	-	10 902	8 052	17 142
CRÉANCES	1 942 374	14 377	1 927 997	1 762 234	1 619 119
Créances clients et comptes rattachés	1 447 110	7 650	1 439 460	1 080 402	1 015 751
Autres créances	495 264	6 727	488 537	681 832	603 368
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBILITÉS	540 992	-	540 992	542 260	174 009
DISPONIBILITÉS	65 953	-	65 953	12 653	36 367
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	164 429	-	164 429	95 106	70 855
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 727 080	14 377	2 712 703	2 422 830	1 919 831
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	276	-	276	389	429
TOTAL DE L'ACTIF	6 205 276	513 692	5 691 584	5 426 535	5 126 104

PASSIF (en milliers de Francs)	31.12.93	31.12.92	31.12.91
Capital	210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	30 705	30 705
Réserve légale	21 000	21 000	21 000
Réserve de plus value à long terme	163 995	-	-
Autres réserves	350 000	250 000	170 000
Report à nouveau	170 475	179 847	137 676
Résultat de l'exercice	407 748	464 623	290 172
Subventions d'investissement	3 720	-	9 168
Provisions réglementées			
• Amortissements sur programmes	485 030	417 166	391 046
CAPITAUX PROPRES	1 842 673	1 573 341	1 259 767
Provisions pour litiges	30 416	29 907	34 667
Provisions pour charges	276	389	833
Autres provisions pour risques	29 185	25 347	25 395
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	59 877	55 643	60 895
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	36	9 176	162 662
Emprunts et dettes financières divers (2)	570 489	586 651	493 334
Dettes fournisseurs	1 883 999	1 937 726	1 796 611
Dettes fiscales et sociales	756 246	512 939	542 740
Dettes sur immobilisations	10 545	34 433	114 934
Dettes diverses	547 251	715 997	694 007
Produits constatés d'avance	20 182	-	-
DETTES	3 788 748	3 796 922	3 804 288
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	286	629	1 154
TOTAL DU PASSIF	5 691 584	5 426 535	5 126 104

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont comptes courants intergroupe

36

530 829

9 176

560 519

12 662

467 691

COMPTE DE RÉSULTAT TF1 SA

(en milliers de Francs)	1993	1992	1991 *
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 952 374	7 715 367	7 004 673
Recettes de publicité liées à l'antenne	6 072 276	5 803 012	5 080 664
Ventes de prestations techniques	4 838	4 662	48 698
Divers	54 818	27 271	49 321
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	1 461 080	1 491 683	1 458 212
Reprises sur amortissements et provisions	40 863	51 141	97 692
Transferts de charges	298 410	313 837	236 129
Autres produits	20 089	23 761	33 957
CHARGES D'EXPLOITATION	(7 063 431)	(7 039 683)	(6 498 312)
Achats de matières premières et autres approvision.	(1 947)	(2 985)	(5 183)
Variation de stocks	(96)	187	381
Autres achats et charges externes	(1 737 890)	(1 751 165)	(1 573 340)
Impôts taxes et versements assimilés	(355 338)	(331 569)	(288 283)
Salaires et traitements	(497 997)	(524 941)	(570 324)
Charges sociales	(221 478)	(217 431)	(216 152)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des programmes diffusés	(3 831 580)	(3 795 250)	(3 478 323)
- amortissements des autres immobilisations	(81 045)	(88 794)	(78 766)
- provisions sur immo. incorp. & actif circulant	(34 388)	(36 105)	(38 068)
- provisions pour risques et charges	(23 476)	(3 684)	(18 330)
Autres charges	(278 196)	(287 946)	(231 924)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	888 943	675 684	506 361
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	0	0	0
Produits financiers	146 082	157 977	97 805
Charges financières	(163 374)	(128 195)	(71 093)
RÉSULTAT FINANCIER	(17 292)	29 782	26 712
RÉSULTAT COURANT	871 651	705 466	533 073
PRODUITS EXCEPTIONNELS	301 839	784 321	197 713
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 408	899	7 107
Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 962	636 880	52 392
Reprises sur provisions	89 469	146 542	138 214
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(557 516)	(879 130)	(262 635)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(75 626)	(111 067)	(577)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(324 558)	(610 205)	(88 900)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(157 332)	(157 858)	(173 158)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(255 677)	(94 809)	(64 922)
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION	(12 833)	(5 210)	(10 139)
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(195 393)	(140 824)	(167 840)
BÉNÉFICE NET	407 748	464 623	290 172

* Retraité (voir "Éléments significatifs des annexes des exercices précédents" à la fin de l'annexe)

TABLEAU DE FINANCEMENT

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)	31.12.93	31.12.92	31.12.91(3)
1- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	407 748	464 623	290 171
Amortissements et provisions (1) (2)	153 696	110 174	68 318
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	-	(9 169)	(2 263)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations (1) (2)	8 096	(146 052)	2 513
Capacité d'autofinancement	569 540	419 576	358 739
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation			
• Acquisitions de programmes (2)	(3 888 481)	(3 579 379)	(3 747 210)
• Amortissements et provisions des programmes (2)	3 917 912	3 814 442	3 485 179
• Stocks	96	(187)	(381)
• Créances d'exploitation	(234 973)	(167 327)	(302 225)
• Dettes d'exploitation	40 674	132 779	407 655
• Charges à répartir	-	-	-
• Avances nettes en provenance des Tiers	(2 850)	9 091	(5 944)
FLUX TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	401 918	628 995	195 813
2- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
• Acquisitions d'immo. corpo. et incorpo. (1) (2)	(43 860)	(289 095)	(506 737)
• Cessions d'immo. corpo. et incorpo. (1) (2)	21 125	357 048	29 857
Trésorerie nette affectée aux acq./cess. financières			
• Acquisitions de participations financières	(77 711)	(70 022)	(43 842)
• Cessions de participations financières	3 737	210	2 746
Dettes sur immobilisations	(23 888)	(80 501)	66 501
Variations nettes autres immo. financières	2 295	26 071	2 835
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(118 302)	(56 289)	(448 640)
3- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des capitaux propres	3 720	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-	194 140
Réduction des dettes financières	(16 164)	(56 682)	-
Dividendes mis en paiement	(210 000)	(168 000)	(147 000)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(222 444)	(224 682)	47 140
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	61 172	348 024	(205 687)
Trésorerie au début de l'exercice	545 737	197 713	403 400
Variations de la trésorerie	61 172	348 024	(205 687)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	606 909	545 737	197 713

(1) Hors programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme de programmes, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées en 1993 aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Les tableaux de financement des exercices 1991 et 1992 ont été retraités de la même façon.

(3) Retraité (voir "Éléments significatifs des annexes des exercices précédents" à la fin de l'annexe)

ANNEXE TF1 SA

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 1993

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1-1 Immobilisations incorporelles

1.1.1. Principes généraux

Les droits de diffusion sur longs métrages, sont amortis à 100 % ou à 50 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100 % ou à 80 %, par réduction de la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1.1.2. Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production),
- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

1.1.3. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.1.4. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (coproductions et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période de validité est postérieure à la date d'arrêté des comptes sont inscrits à la rubrique "Programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de la rue de l'Université.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures au 1.1.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 1.1.92)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

1-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif lorsqu'il existe un risque pour les sociétés majoritairement contrôlées par TF1. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

1-4 Créances clients

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 1991,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1991.

1-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement faisant systématiquement l'objet d'un achat/vente à la fin de l'année et la valorisation étant réalisée sur le cours au 31 décembre, il n'y a pas lieu de constater de provisions.

1-6 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat aux rythmes des amortissements des immobilisations correspondantes.

1-7 Provisions réglementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculés à partir de la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 12 ^e mois	2 %
13 ^e au 24 ^e mois	2 %

1-8 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1-9 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1-10 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

2. NOTES SUR LE BILAN

2-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-contre.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE PROGRAMMES

(en MF) Libellés	1993			Rappel 31.12.92
	Production Externe	Production Interne	Production Totale	
Programmes en cours	550	6	556	600
Programmes diffusables	1 357	12	1 369	1 557
Droits de rediffusions	198	-	198	181
VALEUR PROGRAMMES AU 1.1.93	2 105	18	2 123	2 338
A ajouter INVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.93 au 31.12.93	2 719	1 461	4 180	3 979
A déduire DESINVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.93 au 31.12.93				
Coût 1 ^{re} diffusion	(2 330)	(1 452)	(3 782)	(3 729)
Coût 2 ^e diffusion	(50)	-	(50)	(67)
Coût total diffusion	(2 380)	(1 452)	(3 832)	(3 796)
Droits échus	(61)	-	(61)	(32)
Réformes et abandons	(26)	(6)	(32)	(75)
VCN reventes	(199)	-	(199)	(291)
DESINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS du 1.1.93 au 31.12.93	(2 666)	(1 458)	(4 124)	(4 194)
VALEUR PROGRAMMES AU 31.12.93	2 158	21	2 179	2 123
VENTILATION				
Programmes en cours	509	9	518	556
Programmes diffusables	1 382	12	1 394	1 369
Programmes rediffusables	267	-	267	198
TOTAL	2 158	21	2 179	2 123

REMARQUE :

Au 31.12.93, le cumul des provisions pour dépréciation des programmes diffusables s'élève à 77 MF, après dotation de 34 MF et reprise de 15 MF sur l'exercice 1993.

2-2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	1.01.93	Augmentations	Diminutions	31.12.93
Terrains	37	-	-	37
Constructions	111	-	-	111
Installations techniques et matériels	206	20	(7)	219
Autres immobilisations	376	30	(51)	355
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	730	50	(58)	722

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	1.01.93	Dotations	Reprises	31.12.93
Constructions	22	4	-	26
Installations techniques et matériels	86	35	(6)	115
Autres immobilisations	72	42	(16)	98
Total	180	81	(22)	239

2-3 Immobilisations financières

Titres de participation

TF1 a souscrit au capital des principales sociétés suivantes :

- TF1 Editions	3,15 MF	pour	48,94 %	du capital
- TV Sport	4,65 MF	pour	31 %	du capital
- SAGAS	0,08 MF	pour	33,92 %	du capital
- CD Racing	0,04 MF	pour	15 %	du capital
- Publication Hachette Filipacchi TF1	2,45 MF	pour	49 %	du capital
- Médiamétrie Expansion	0,60 MF	pour	5 %	du capital
- TF1 Direct Marketing	0,25 MF	pour	99,76 %	du capital

TF1 a souscrit aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

- SOREAD	1,49 MF	pour	5,33 %	de l'augmentation
- TF1 Europe	65,00 MF	pour	100 %	de l'augmentation

TF1 a également cédé à sa filiale ESO, à leur valeur d'acquisition, soit 3,74 MF, 40 % du capital de MT Spot Ltd.

TF1 a cédé en totalité sa participation dans la société International Development d'un montant de 0,51 MF pour 1 franc symbolique.

TF1 a constitué une provision de 68 MF sur les titres de ses filiales se décomposant comme suit :

- SOREAD	1 MF
- TF1 Europe	64 MF
- Publication Hachette Filipacchi TF1	3 MF

Au total, au 31.12.93, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 555 MF, dépréciés à hauteur de 170 MF.

2-4 Créances

2.4.1. Créances TF1 PUBLICITE

Depuis le 1.01.89, TF1 Publicité achète les écrans publicitaires de TF1 SA et les revend aux agences. La différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 Publicité de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances dû par TF1 Publicité à TF1 au titre de ces achats s'élève au 31 décembre 1993 à 829 MF. Au 31 décembre 1992, ces créances s'élevaient à 917 MF.

2.4.2. Echéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 2 577 MF. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 15 MF et, une quote-part de l'actif circulant, soit 56 MF, ont une échéance supérieure à un an.

2-5 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 541 MF. Ce poste ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.93.

2-6 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 164 MF, dont 137 MF concernant des retransmissions sportives.

2-7 Les capitaux propres

Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en MF)	au 01.01.93	Affectation du résultat (AGO 10.06.93)	Autres mouvements	au 31.12.93
Capital	210	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	31
Réserve légale	21	-	-	21
Réserve plus-value à long terme	-	164	-	164
Report à nouveau	179	(9)	-	170
Autres réserves	250	100	-	350
Résultat de l'exercice	465	(465)	408	408
SOUS-TOTAL	1 156	(210)	408	1 354
Subventions d'investissement	-	-	4	4
Provisions réglementées	417	-	68 ⁽²⁾	485
TOTAL	1 573	(210) ⁽¹⁾	480	1 843

(1) Dividendes payés le 30 juin 1993

(2) Mouvements nets de l'exercice

2-8 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.8., ces provisions se décomposent comme suit :

(en MF)	1.01.93	Dotations	Reprises	31.12.93
Provisions pour litiges	30	23	(23)	30
Provisions relatives aux sociétés apparentées	6	5	-	11
Provisions pour irrécouvrabilité clients	18	1	(1)	18
Autres provisions	1	-	-	1
Total	55	29	(24)	60

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2-9 Dettes

2.9.1. Emprunts auprès des établissements de crédits

Il n'existe pas de soldes créditeurs de banque au 31.12.93.

La société possède toujours une possibilité de tirage sur diverses banques d'un montant de 542 MF qui ne sont pas utilisés au 31.12.93.

2.9.2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 499 MF.

2.9.3. Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

les droits acquis par les personnels de 55 ans et plus ont été couverts en 1990 par un contrat d'assurance, et ne figurent donc plus dans ce poste.

2.9.4. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder.

2.9.5. Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 3 789 MF, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Dettes dont l'échéance est supérieure à un an :

- dettes financières	-
- dettes sociales et fiscales	1 MF

Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

3-1 Ventilation du chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 6 072 MF correspondent au montant des ventes d'espaces et de parainage faites par TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 481 MF.

Les autres recettes correspondent à des ventes et prestations diverses pour 60 MF.

3-2 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'ORGANIC pour un montant de 324 MF.

3-3 Salaires et traitements

En 1992, ce poste incorporait les charges de personnel relatives au transfert dans l'immeuble de Boulogne.

3-4 Charges sociales

Dans cette rubrique figure une charge de 6 MF relative à l'abondement mis en place dans le cadre du plan Epargne Entreprise lors de la privatisation de TF1, et ce pour les souscriptions des années 1990, 1992 et 1993.

3-5 Autres charges

Figurent dans ce poste les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 244 MF.

3-6 Charges et produits financiers

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 46 MF et les produits financiers à 18 MF.

Une dotation aux provisions sur titres SOREAD, TF1 Europe et Publication Hachette Filipacchi TF1 a été constituée à hauteur de 68 MF.

Une dotation aux provisions couvrant des risques financiers résultant des sociétés, Publication Hachette Filipacchi TF1, Tricom et Média Congrès a été constituée à hauteur de 5 MF.

3-7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1993 se décompose comme suit en MF :

- Moins-values réalisées sur cessions et réformes de programmes	(118)
- Dotations nettes de provisions (amort. dérogatoires compris)	(68)
- Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	(7)
- Charges de double occupation immobilière	(20)
- Litiges	(33)
- Divers	(10)

PERTE NETTE (256)

3-8 Impôt sur les sociétés

Le calcul de l'impôt tient également compte du résultat bénéficiaire de la société civile La Réservée de 2 MF correspondant à des produits financiers.

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 33 1/3 % et l'impôt effectif n'est pas significative. Elle résulte de la réintégration des dividendes et des plus et moins-values à long terme.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 International, Syalis Droits Audiovisuels, TF1 Direct Marketing et Compagnie Internationale de Communication entrent dans le périmètre d'intégration.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 1993, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 368	1 403	2 771
Droits de retransmissions sportives	506	1 353	1 859
Autres engagements	9	37	46
TOTAL	1 883	2 793	4 676

Le poste "Programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 1 037 MF.

Le poste "Droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis du G.I.E. SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter au G.I.E. SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

4-2 Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme suit :

	1993	1992	1991
Collège 1 - Employés	158	155	155
Collège 2 - Agents de maîtrise	417	447	451
Collège 3 - Cadres	375	338	339
Collège 4 - Journalistes	244	236	247
TOTAL	1 194	1 176	1 192

4-3 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction au cours de l'exercice 1993 s'élève à 41 333 864 Francs. La composition de ces organes de direction est détaillée à la page 4 du présent document.

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 1993 s'élève à 1 150 000 Francs.

4-4 Mouvements de provisions

(en MF)	01.01.93	Dotations	Reprises	31.12.93
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Sur immobilisations incorporelles (programmes)	417	157	(89)	485
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55	29	(24)	60
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	61	34	(15)	80
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	102	68	-	170
Créances rattachées à des participations	10	-	-	10
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT	16	-	(2)	14
TOTAL	661	288	(130)	819

4-5 Inventaire des
valeurs mobilières
au 31 décembre 1993

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire en francs
SYALIS	2 494	99,76	295 969 586
TF1 ENTREPRISES	519 988	100,00	82 138 911
TF1 FILMS PRODUCTION	19 994	99,97	63 279 923
PROTÉCRÉA	99 994	99,99	19 365 849
TF1 PUBLICITÉ	994	99,40	15 170 023
TÉLÉ-SHOPPING	8 495	84,95	10 844 719
TF1 ÉDITIONS	4 995	99,90	5 636 426
BANCO PRODUCTION	27 894	92,98	3 400 576
STUDIOS 107	99 994	99,99	3 315 841
MÉDIAMÉTRIE	1 000	10,75	2 277 808
TECHNISONOR	5 632	6,84	875 910
TÉLÉ EUROPE	2 621	8,73	657 805
MÉDIAMÉTRIE EXPANSION	600	5,00	600 000
MERY PRODUCTION	2 497	49,94	249 700
TF1 DIRECT MARKETING	2 494	99,76	249 400
SAGAS	848	33,92	101 017
LUXTEL 1	12 499	99,99	92 413
CD RACING	375	15,00	37 500
RCL TV	50	5,00	12 500
C I C	1	0,01	531
SYALIS DROITS AUDIOVISUELS	1	0,01	100
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			504 276 538

VALEURS MOBILIÈRES

DE PLACEMENT	Nombre de titres	Cours au 31.12.93	Valeur d'inventaire en francs
CENTRALE MONÉTAIRE	1 960	83 115,18	162 905 753
INVESTICOURT	6 449	15 860,63	102 285 203
VALUNION	660	152 383,23	100 572 932
BTP	738	78 038,22	57 592 206
BONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	9	4 940 787,00	44 467 083
OCCI 1	486	64 994,56	31 587 356
ROCHEFORT	280	79 937,83	22 382 592
CHASE MANHATTAN	284	67 600,74	19 198 610
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			540 991 735

TOTAL VALEURS MOBILIÈRES

1 045 268 273

4-6 Tableau des filiales et participations (en Francs)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (*)	Réserves	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
I - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
- TF1 PUBLICITE	275 000	14 868 550	99,40%	19 925 182	19 925 182	-	-	6 585 110 092	111 611	3 840 000
- TF01	500 000	-	99,86%	499 300	-	8 154 446	-	-	-	-
- TF1 FILMS PRODUCTION	2 000 000	3 290 534	99,97%	1 999 400	1 999 400	-	-	147 632 943	1 238 407	-
- TÉLÉ-SHOPPING	1 000 000	230 000	84,95%	849 500	849 500	-	-	300 853 722	11 250 135	7 650 000
- LA RESERVEE	10 000	-	100,00%	10 002	10 002	-	-	-	1 908 406	34 079 711
- TF1 EDITIONS	500 000	1 661 177	99,90%	3 405 800	3 405 800	-	-	17 206 614	788 638	2 130 000
- TF1 ENTREPRISES	52 000 000	1 825 300	100,00%	52 001 800	52 001 800	-	-	371 922 275	26 267 465	33 279 872
- SYALIS	250 000	279 030 277	99,76%	273 401 596	273 401 596	-	-	41 361	17 374 908	20 145 000
- BANCO PRODUCTION	3 000 000	-	92,98%	2 789 400	2 789 400	-	-	48 693 720	466 552	-
- TF1 EUROPE	1 000 000	-	99,94%	89 999 400	1 000 000	-	-	-	1 072 731	-
- PROTECREA	10 000 000	309 003	99,99%	14 699 400	14 699 400	-	-	125 035 212	6 464 892	2 500 000
- LUXTEL 1	FLUX 1 250 000	-	99,99%	199 984	199 984	-	-	-	(43 496)	-
- STUDIOS 107	10 000 000	-	99,99%	19 999 400	3 312 400	-	-	30 902 490	4 437	-
- TF1 SERVICES ET GESTION	2 500 000	-	83,70%	2 092 400	2 092 400	-	-	-	-	-
- TF1 DIRECT MARKETING	250 000	-	99,76%	249 400	249 400	-	-	-	-	-
II - PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)										
- MEDIAMETRIE	930 000	9 093 000	10,75%	100 000	100 000	-	-	127 247 180	3 076 683	15 000
- FMI	1 000 000	-	13,33%	133 300	-	1 866 700	-	-	-	-
- MERCURY INTERN. FILM	DM 1 000 000	-	50,00%	1 673 500	1 673 500	-	-	-	-	-
- MERY PRODUCTION	500 000	-	49,94%	249 700	249 700	-	-	-	-	-
- MEDIA CONGRES	250 000	-	48,92%	122 300	-	-	-	-	-	-
- TRICOM SA	3 000 000	-	33,32%	999 800	-	-	-	2 275 614	(3 126 326)	-
- TV SPORT	15 000 000	-	31,00%	4 649 900	4 649 900	-	-	106 604 909	(34 383 407)	-
- SAGAS	250 000	-	33,92%	84 800	84 800	-	-	413 284	47 808	-
- CD RACING	250 000	-	15,00%	37 500	37 500	-	-	-	-	-
- PUBLICATION HACHETTE FILIPACCHI TF1	5 000 000	-	49,00%	2 449 800	-	-	-	-	-	-
III - PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10%)										
- SFP	13 821 600	-	4,40%	41 800 000	-	-	-	-	-	-
- TECHNISONOR	8 225 000	1 250 900	6,84%	562 754	562 754	-	-	50 308 046	862 557	22 528
- TELE EUROPE	6 000 000	3 619 000	8,73%	419 076	419 076	-	-	46 795 000	(2 345 000)	-
- RCL TV	250 000	-	5,00%	12 500	12 500	-	-	-	-	-
- TF1 PUBLICITE PRODUCTION	50 000	5 000	1,00%	500	500	-	-	64 538 700	611 468	4 800
- SOREAD	DH 495 000 000	-	5,33%	18 551 199	-	-	-	-	-	-
- GIE GIC	-	-	0,02%	100	100	-	-	-	-	-
- GIE CHALLENGER	-	-	0,50%	5 000	5 000	-	-	-	-	-
- CIC	784 600	24 985	0,01%	637	637	-	-	-	-	-
- SYALIS DROITS AUDIOVISUELS	1 500 000	-	0,01%	100	100	-	-	6 241 008	1 013 363	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION	12 000 000	-	5,00%	600 000	600 000	-	-	-	-	-
Total				554 574 430	384 332 331					

* En Francs ou dans la devise indiquée

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Hormis le traitement comptable évoqué ci-dessous, l'annexe des comptes 1993 ne comporte pas de modifications par rapport aux exercices précédents.

En 1992 :

De nouveaux éléments ont été intégrés aux coûts de la production interne pour les rendre plus exhaustifs. Afin d'assurer la comparaison avec les comptes de l'exercice 1991, les produits de la production immobilisée et les amortissements des programmes diffusés ont été majorés de 214 MF. Ce montant comprend principalement les charges relatives, aux bureaux à l'étranger, aux services "acquisition des droits de télédiffusion" et aux services communs de l'information.

Le résultat exceptionnel tient compte de la plus-value réalisée grâce à la vente d'une partie de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay, de charges exceptionnelles liées à la réforme de programmes, aux droits échus, à la double occupation immobilière et aux pénalités infligées à TF1.

MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE

ACTIONS TF1

Depuis la privatisation de TF1 en 1987, le nombre d'actions est resté constant à 21 000 000 actions émises.

Année	Dividendes versés (FF) — au titre de l'exercice			Cours de bourse (FF)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	dernier	
1987	-	-	-	210	149	170	
1988	3,0	1,5	4,5	411	165	410	1,1%
1989	5,0	2,5	7,5	448	278	300	2,5%
1990	7,0	3,5	10,5	358	220	290	3,6%
1991	8,0	4,0	12,0	383	260	300	4,0%
1992	10,0	5,0	15,0	542	300	367	4,1%
1993	12,5	6,25	18,75	583	361	491	3,8%

L'action TF1 est cotée à la Bourse de Paris sur le Second Marché. Elle fait partie de l'indice SBF 120.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES

Les cours de bourse et les volumes des transactions au cours de l'année 1993 et de l'année en cours ont évolué de la façon suivante pour l'action TF1 :

Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	
	+ haut	+ bas		
1992	Octobre	410	300	560 903
	Novembre	385	320	393 775
	Décembre	382	345	348 775
1993	Janvier	430	361	714 923
	Février	489	420	906 832
	Mars	488	458	695 957
	Avril	470	416	438 795
	Mai	468	425	449 403
	Juin	464	420	488 932
	Juillet	490	431	459 737
	Août	543	479	751 718
	Septembre	528	481	551 013
	Octobre	573	485	577 172
	Novembre	583	491	601 163
	Décembre	543	477	758 800
1994	Janvier	563	488	1 160 641
	Février	572	501	578 358
	Mars	578	465	1 037 965
	Avril	493	437	1 024 157

ÉVOLUTION DU COURS TF1 / INDICE SBF

du 02/01/91 au 29/04/94



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination :

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 - TF1

Siège social : 176/180, rue de l'Université
75007 PARIS

N° R.C.S. : PARIS B 326 300 159

Code APE : 922C

Forme : Société Anonyme

Date de constitution : 18 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL (art. 2)

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,

- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (art. 26)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (art. 7 et 21)

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER

La société TF1 en tant que société émettrice.

CAPITAL (art. 6)

Composition du capital

Au 12 avril 1994, le capital de TF1 s'élève à 210 000 000 F, entièrement libéré, divisé en 21 000 000 actions de 10 F nominal chacune.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni titre donnant accès au capital, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais de la SICOVAM (Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières).

Par ailleurs, la société est autorisée, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1993, valable pendant une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nomi-

nal d'1 milliard de francs. A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1994, et si celle-ci lui en donne l'autorisation, le Conseil aura la faculté d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal d'1,5 milliard de francs.

Le tableau ci-après mentionne les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société pourra procéder sous réserve du renouvellement de certaines autorisations par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 1994.

Nature de l'opération	Montant nominal maximum autorisé de l'émission (en MF)		Montant nominal maximum de l'augmentation de capital (en MF)		Durée restant à courir à compter de l'AGE du 14 juin 1994	
	avec DPS*	sans DPS*	avec DPS*	sans DPS*	avec DPS*	sans DPS*
Emission d'actions**	100	100	100	100	5 ans	3 ans
Emission d'actions à bons de souscriptions d'actions**	100	100	100	100	5 ans	3 ans
Emission de bons de souscription d'actions**	-	-	100	100	5 ans	1 an
Emission d'obligations convertibles en actions	1 500**	1 000	100	100	5 ans	1 an
Emission d'obligations à bons de souscriptions d'actions	1 500**	1 000	100	100	5 ans	1 an
Emission d'obligations remboursables en actions	1 000	1 000	250	250	2 ans	1 an
Emission de valeurs mobilières composées	1 000	1 000	250	250	2 ans	1 an
Emission d'actions réservées aux salariés**	non applicable	10 % du capital social	non applicable	10 % du capital social	non applicable	5 ans

* Avec ou sans maintien du Droit Préférentiel de Souscription.

** Autorisations soumises à l'approbation de l'AGE du 14 juin 1994.

Les opérations autres que l'émission d'actions réservées aux salariés sont également utilisables en période d'Offre Publique d'Achat et/ou d'Echange. Toute augmentation de capital intervenue au cours des périodes précitées ne sera pas imputée sur le montant maximum résultant de l'autorisation prévue en période normale.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

L'Actionariat

Aux termes de l'article 14 de la loi n°94-88 du 1er février 1994 modifiant l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Le Régime d'Autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. La durée initiale de l'autorisation d'utilisation de fréquences par la société est fixée à 10 ans par la loi du 30 septembre 1986. L'article 28.1 de la loi du 1er février 1994 précitée stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures." Le Conseil statue sur la possibilité de reconduction hors appel à candidature, 1 an avant l'expiration de l'autorisation du service considéré.

Les Principales Dispositions et Obligations Légales

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n°87-43 du 30 janvier 1987 et la Décision d'autorisation d'utilisation de fréquences n°87-26 du 4 avril 1987,
- Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée,
- Loi n°94-88 du 1er février 1994,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989,
- Décret n°90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n°92-281 du 27 mars 1992 (obligations de production),
- Décret n°90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n°92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion),
- Décret n°92-280 du 27 mars 1992, abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage),

En termes d'obligations générales de diffusion, d'investissement dans la production, les principales dispositions actualisées au mois de mars 1994 sont les suivantes :

- diffusion de 170 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20h30 et 22h30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20h30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- obligation de diffuser annuellement 670 heures de journaux télévisés et 405 heures de magazines d'information,

- obligation de consacrer 15 % du chiffre d'affaires net à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont 10 % à des producteurs indépendants et de diffuser 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,

- obligation de passer avec la Société Française de Production un volume minimum annuel de commandes générant un chiffre d'affaires de 360 MF pour les années 1994 à 1996, dans le cadre du protocole signé avec cette société le 28 octobre 1993,

- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions autres que d'information et à concurrence de 50 % du volume annuel des émissions autres que de fictions,

- obligation d'investir 3 % du chiffre d'affaires net dans la coproduction d'œuvres cinématographiques francophones. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 FILMS PRODUCTION) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur reste inférieure à la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et sanctionné pécuniairement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42.11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Patrick LE LAY

Président-Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1991 à 1993 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les Commissaires aux comptes

SALUSTRO-REYDEL,
représenté par Edouard Salustro

Dominique LEDOUBLE

INFORMATION ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsables de l'information :

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint
Administration - Finances

Tél. : 41 41 21 76

Fax : 41 41 29 10

Christian LEMAIRE

Directeur du Financement et
des Relations Investisseurs

Tél. : 41 41 27 32

Fax : 41 41 29 10

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1

Direction des Affaires Juridiques

1, Quai du Point du Jour

92100 BOULOGNE

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 :

Par courrier adressé à :

TF1

Direction du Financement
et des Relations Investisseurs

1, Quai du Point du Jour

92656 BOULOGNE Cedex

Par Minitel :

3615 TF1, rubrique BOURSE - ACTIONNAIRES

TABLEAU DE PASSAGE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : RÈGLEMENT COB 91.02

		Pages
<i>Chapitre I : Responsables du prospectus et du contrôle des comptes</i>		
Noms	1.1	3
Certifications	1.2	55
Commissaires aux comptes	1.3	3, 19, 20
Politique d'information	1.4	55
<i>Chapitre II :</i>		
		Sans objet
<i>Chapitre III : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son capital</i>		
Renseignements de caractère général	3.1	52, 55
Renseignements sur le capital	3.2	53
Répartition du capital	3.3	16
Marché du titre	3.4	51
Dividendes	3.5	17, 18, 51
<i>Chapitre IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur</i>		
Présentation de la société et du groupe	4.1	2, 6, 8
Dépendances de l'émetteur	4.2	Sans objet
Litiges	4.3	13
Effectifs	4.4	14, 18, 35, 46
Politique d'investissements	4.5	2, 8, 12, 27, 31, 32, 39, 42, 43
Données Groupe	4.6	10 à 13, 49
<i>Chapitre V : Patrimoine - Situation financière - Résultats</i>		
Comptes de l'émetteur	5.1	24 à 50
Sociétés hors du périmètre de consolidation	5.2	49
Sociétés dans le périmètre de consolidation	5.3	7, 49
Principes de consolidation	5.4	7, 28, 29
<i>Chapitre VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>		
Noms	6.1	4, 5
Part du capital et rémunération	6.2	16, 46
Schéma d'intéressement du personnel	6.3	15, 18, 26
<i>Chapitre VII : Perspectives d'avenir</i>		
Evolution récente et perspectives d'avenir	7.1 et 7.2	13, 14, 16